



## Classifications et NAO

Partout dans les entreprises grandes ou petites, les NAO vont s'ouvrir dans les semaines à venir. Elles vont traiter des salaires et du temps de travail.

Pour la première fois, elles vont se dérouler en même temps que l'UIMM renégocie un dispositif conventionnel qui, pour elle, doit se substituer aux conventions collectives existantes.

Cette négociation a débuté en septembre et est appelée à durer 18 mois, au rythme d'une séance tous les 15 jours. Les grilles de classifications en sont l'un des sujets prioritaires.

Le patronat annonce que les grilles existantes sont, à ses yeux, obsolètes et qu'il faut les remplacer par des classifications conformes aux évolutions de l'industrie et des organisations du travail mises en place notamment le LEAN et à toutes ses déclinaisons.

Il annonce comme objectif de la future grille, le classement par l'affectation d'une qualification du poste de travail, contrairement à ce qui existe aujourd'hui où c'est l'Homme, la Femme, qui a une qualification en fonction de ses diplômes et de ses compétences acquises.

**Si un tel objectif devait être atteint, c'est un recul d'un siècle d'acquis sociaux qui serait à déplorer.** Une rémunération à la tâche serait mise en œuvre, le salaire serait lié à la classification du poste assumé. L'attaque est d'ampleur. Partout dans les entreprises de la métallurgie, nous ne pouvons rester l'arme au pied en attendant que cette négociation se déroule.

Notre Fédération propose que nous nous saisissions de toutes les occasions, afin que les salariés dans les entreprises et les territoires puissent s'emparer de cette négociation à partir de leurs revendications. **Dès le début décembre, nous proposons une semaine de mobilisations et de consultations pour construire le rapport de forces nécessaire aux enjeux de cette négociation.**

Pour cela, chacun doit s'emparer des revendications avancées par la FTM-CGT et décidées par les syndiqués lors des derniers congrès, en particulier la grille de salaires unique avec un salaire minimum à 1800 €, intégrant une évolution tout au long de la carrière, permettant ainsi un doublement du salaire et de la qualification.

La FTM-CGT propose à toutes ses bases de porter comme revendication première, la grille des qualifications et des salaires, de la soumettre aux salariés comme un élément de revendication lors des NAO.

Partout, il nous faut mettre en place cette démarche. Si nous réussissons à ce que dans des milliers d'entreprises, nous portions cette revendication, c'est le rapport de forces nécessaire, au niveau national, que nous construirons.

Cette démarche doit s'inscrire dans la bataille des idées que nous devons mener sans attendre. Faire partager cette revendication CGT d'une grille unique, c'est commencer à aider à la réappropriation de ce que représente la Convention Collective pour les travailleurs.

Dans cette étape, nous devons utiliser tous les moyens de communication qui nous semblent pertinents et en particulier le 4 pages Fédéral et le livret présentant le contexte et les enjeux de cette négociation nationale.

**La FTM-CGT vous propose de ne pas passer à côté des NAO et d'en faire un tremplin pour préserver nos conquises et en obtenir de nouveaux à travers les revendications que vous aurez définies avec vos syndiqués et les salariés et le projet d'une Convention Collective Nationale porté par la Fédération.**

*Le 9 novembre 2016*